

Un laïc à la tête d'une paroisse dans le diocèse d'Evreux

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 24 juin 2020

Par décision de l'Évêque d'Évreux, Monseigneur Christian **NOURRICHARD**, sont nommés pour un mandat de trois ans :

Père Henri Vannier, chancelier du diocèse de Coutances, vicaire judiciaire.

Père Philippe Caratgé, prêtre de la Société Saint Jean-Marie Vianney, en mission dans le diocèse de Bayeux-Lisieux, responsable de la formation provinciale, avec l'accord du modérateur de la Société Saint Jean Marie Vianney.

Père Roland Dollé, aumônier des Sœurs de Jésus au Temple, à Vernon.

En accord avec Monseigneur Nourrichard, **le père Eric Pichard** est nommé par le modérateur général de la Société Saint Jean Marie Vianney économiste de cette même Société pour un tiers temps. Il demeure curé de la paroisse **Père Laval Louviers Boucle de Seine**.

Père Augustin Kondèle Ngom, curé de la paroisse **Saint Pierre des Deux Rives**.

La participation à l'exercice de la charge pastorale de la **paroisse Notre Dame des Bois Pays de Louviers** est confiée à **Monsieur Christian Delattre**, [selon le Canon 517§2 *](#)

Le père Jean Vivien, selon ce même Canon, demeure modérateur de cette charge pastorale.

Père Bruno Saint Girons, prêtre coopérateur pour le doyenné constitué des paroisses **Gaillard sur Seine, Notre Dame de Bonne Espérance** et du **groupement paroissial**

d'Ecouis.

Père Samuel Breton, prêtre coopérateur pour le doyenné constitué des **paroisses Gaillard sur Seine, Notre Dame de Bonne Espérance et du groupement paroissial d'Ecouis.**

**Canon 517§2 : Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.*